

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

CERAMISTE : INITIATION AU MODELAGE DU PLÂTRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

CODE : 610035U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION: 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2009,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CERAMISTE : INITIATION AU MODELAGE DU PLÂTRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des techniques simples du modelage plâtre telles que :

- ◆ façonnage d'un carreau en plâtre, moulage de celui-ci, et finition par le creusement des tenons et le façonnage de la bride,
- ◆ tournage d'un cône et d'un cylindre en plâtre, moulage de ceux-ci et finition par le creusement des tenons et le façonnage de la bride.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

En Français,

à partir de documents relatant une situation de la vie quotidienne et mettant en évidence des notions de sécurité,

- ◆ produire un court exposé résumant cette situation ;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu de l'exposé en utilisant un niveau de langue approprié à la situation ;

En Mathématiques,

- ◆ effectuer correctement des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ *en disposant des éléments théoriques permettant la résolution de situations-problèmes simples,*
 - effectuer des pourcentages et appliquer la règle de trois simple ;
 - utiliser et convertir les unités de mesure courantes: poids, capacité,... ;
 - calculer les aires et volumes de formes géométriques simples.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'études de base (CEB)

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Technologie du modelage du plâtre	CT	B	8
Travaux pratiques du modelage du plâtre	PP	L	120
3.2. Part d'autonomie		P	32
Total des périodes			160

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Technologie du modelage du plâtre

- ♦ de citer les principales règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste ;
- ♦ de donner la composition du plâtre à mouler et d'en citer les principales propriétés physiques ;
- ♦ d'identifier les différentes parties d'un moule ;
- ♦ de citer les outils nécessaires à la fabrication d'un moule et d'en préciser l'utilisation ;
- ♦ d'énumérer les phases de travail nécessaires à la fabrication d'un moule simple ;
- ♦ de déterminer la technique de moulage d'objets simples en fonction des notions de dépouille et contre dépouille ;
- ♦ de justifier le choix de la technique du moulage pour l'élaboration de pièces en céramique ;

4.2. Travaux pratiques du modelage du plâtre

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste, face à des croquis de base d'objets simples proposés par le chargé de cours, en disposant du plâtre ad hoc,

- ♦ de préparer le plâtre, en quantité et qualité, nécessaire à la réalisation du modèle et du moule ;
- ♦ de réaliser et tourner suivant le projet proposé :
 - un carreau en dépouille avec fabrication du moule complet (tenons et bride),
 - un cône avec fabrication du moule complet (avec tenons et bride),
 - un cylindre avec fabrication du moule complet en deux parties ;
- ♦ d'utiliser adéquatement l'outillage spécifique du modelage plâtre comme par exemple le tour à plâtre, les tournassins, le calibre,... ;
- ♦ de remettre le poste de travail en état (rangement, nettoyage et entretien d'outils...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène spécifiques à la profession de céramiste, de manière autonome,

au départ d'un projet dessiné à l'échelle et en disposant du plâtre ad hoc :

- ♦ de réaliser et de tourner dans le respect des formes et dimensions de l'objet :
 - un carreau en dépouille avec la fabrication du moule complet (tenons et bride),
 - un cône avec fabrication du moule complet (tenons et bride),
 - un cylindre avec la fabrication du moule complet en deux parties ;
- ♦ de justifier les techniques et l'outillage utilisés pour la fabrication des moules.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ la rapidité d'exécution,
- ♦ le degré de finition des moules,
- ♦ la pertinence des justifications de la technique et de l'outillage utilisés.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « **Travaux pratiques du modelage du plâtre** », un étudiant par poste de travail.